

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	20 (1932)
Heft:	390
 Artikel:	D'alors à aujourd'hui
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260856

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'ALORS A AUJOURD'HUI

Il nous a paru intéressant, en ce jour d'anniversaire, de marquer les grandes lignes du chemin parcouru en matière de féminisme dans bien des pays d'Europe et d'Amérique, en indiquant simultanément le point de départ : les premiers numéros du Mouvement, et celui où nous sommes arrivés : nos plus récents numéros. Et certes la comparaison est instructive. Nous n'oubliions pas assurément de tenir compte du bouleversement profond qu'a subi le monde durant ces vingt années, mais si ce bouleversement général explique les changements prodigieux survenus entre 1912 et 1932, quel motif alors trouver à une situation véritablement bien peu modifiée dans un certain pays ?

1912

I. ETRANGER

« Les droits que possèdent les femmes en Allemagne sont à peu près nuls ». (Mouvement, N° 1).

1932

ALLEMAGNE

Les élections de juillet 1932 ont fait entrer au Reichstag 36 députées élues par des électrices aussi bien que par des électeurs. La séance d'ouverture, dans des conditions politiques spécialement difficiles, a été présidée par une femme. — Depuis 1925, une femme a toujours fait partie de la délégation allemande auprès de la S.d.N. — Le Tribunal d'Empire déclare inconstitutionnel le renvoi d'une fonctionnaire féminine pour cause de mariage. — Les femmes ont accès à presque toutes les carrières. La police féminine est très importante. (Récents numéros du Mouvement.)

ANGLETERRE

« Le Reform Bill qui vient d'être déposé au Parlement, confère à tout Anglais masculin le droit de vote. Les femmes sont indignées d'être complètement exclues de cette réforme ». (Mouvement, N° 2).

AUTRICHE

« Les revendications masculines en matière de suffrage universel tendent à enlever à quelques femmes d'anciens droits pour donner un droit nouveau à tous les hommes ». (Mouvement, N° 2).

BELGIQUE

« Les femmes n'ont dans ce pays pas d'autre droit électoral que l'accès aux tribunaux de prud'hommes et aux Commissions scolaires ». (Mouvement, N° 3).

CANADA

« Peu de droits; suffrage municipal restreint dans quelques provinces, éligibilité aux Commissions scolaires dans d'autres ». (Mouvement, N° 3).

DANEMARK

« La question du suffrage politique vient d'être posée sous la forme d'un projet de loi (octobre 1912). (Mouvement, N° 3).

ESPAGNE

Aucun droit: le Mouvement n'a pas même l'idée de mentionner ce pays !

de la gratitude et de l'estime admiratrice des femmes de tous les pays.

Avec l'expression de toute notre appréciation.

ERNESTINE FURTH (Vienne).
(Die Oesterreicherin.)

C'est avec joie et gratitude que nous adressons à notre confrère le Mouvement Féministe nos vœux cordiaux pour le joyeux événement du XXe anniversaire de sa fondation. Événement joyeux, en effet, non pas parce qu'il est la conséquence logique de la fuite des années, mais parce que, malgré — et ce « malgré » ne doit pas être pris ici dans un sens restrictif — malgré son inspiration féministe, le Mouvement a su, non seulement maintenir, mais

de presse, que son Comité, menacé de ne pas sortir, lui, de la chambre, avant qu'une décision définitive ne fut prise, se prononça enfin pour ce nom, qui figure en tête de la liste que j'ai sous les yeux, et auquel Mme Porret, seule, fit opposition. S'est-elle ralliée à notre nom depuis lors?... Voici, d'ailleurs, les autres titres proposés: *La Revue féministe* (avec préavis favorable de Genève), *Vie et Travail*, *Le Progrès féminin*, *La Vie féministe*, *La Revue des Idées féministes*; puis la série des titres qui auraient nécessité un sous-titre explicatif, tels que *L'Aube*, *L'Avenir*, *L'Eveil*, *L'Ère nouvelle*, *Le Flambeau*... Nous avions de l'imagination!...

(A suivre.)

E. Go.

9 Etats seulement sur 48 ont reconnu le droit de vote aux femmes.

ETATS-UNIS

Tous les droits. Femmes électrices, sénateurs, députées, gouverneurs d'Etat, juge à la Cour Suprême, pasteurs, directrice de police, consuls, etc., etc. (Id.)

GRECE

Aucun droit; pas même l'idée de mentionner ce pays.

Le suffrage féminin est inscrit dans la Constitution.

IRLANDE

N'existe pas comme telle.

Tous les droits. Femmes électrices, députées, etc. (Id.)

LETTONIE, LITHUANIE

N'existaient pas comme telles.

Id.

PAYS-BAS

« Nous aurons le suffrage dans cinq ans, dans dix ans... » (Mouvement, N° 5).

Tous les droits. Femmes électrices, députées, déléguées à la S. d. N., inspectrice de police, banquiers, etc., etc. (Id.)

POLOGNE

N'existe pas comme telle.

Tous les droits. Femmes électrices, députées, sénateurs, déléguées à la S. d. N., juges, police féminine, etc., etc. (Id.)

PORUGAL

Aucun droit; pas même l'idée de mentionner ce pays.

Le vote des femmes est prévu dans la Constitution. (Id.)

ROUMANIE

Aucun droit: pas même l'idée de mentionner ce pays.

Suffrage municipal, électoral et éligibilité. (Id.)

SUÈDE

Depuis trois ans seulement le suffrage municipal (électoral et éligibilité).

Tous les droits, femmes électrices, députées, sénateurs, déléguées à la S. d. N., ayant libre accès aux professions, etc., etc. (Id.)

TCHECOSLOVAQUIE

N'existe pas comme telle.

Voir Suède, Pologne, etc. (Id.)

TURQUIE

Presque encore au temps des « Désenchantées »...

Les mêmes droits civils qu'en Suisse, les droits politiques, l'accès aux professions. (Id.)

II. SUISSE

Suffrage féminin fédéral (électoral et éligibilité)

Néant.

Suffrage féminin cantonal (électoral et éligibilité)

Néant.

Suffrage féminin municipal (électoral et éligibilité)

Néant.

Suffrage féminin ecclésiastique (électoral)

Genève, Vaud, Bâle, Neuchâtel, Berne (suivant les paroisses). Grisons, Thurgovie (n'existe que sur le papier).

Suffrage féminin ecclésiastique (éligibilité)

Genève, Bâle, Berne (suivant les paroisses). Grisons, Thurgovie (sur le papier).

Tribunaux de prud'hommes (électoral)

Genève, Bâle, Neuchâtel.

Tribunaux de prud'hommes (éligibilité)

Zurich, Bâle, Neuchâtel, Genève, Vaud, Saint-Gall, Soleure.

Police féminine

Genève, Lausanne, Berne, Bâle.

Accès aux professions libérales

Femmes médecins, quelques avocates.

Quelques femmes pasteurs, professeurs d'Université, juges, notaires, architectes, ingénieurs, etc., suivant les cantons.

fondatrice et rédactrice, a défendu et continue à défendre inlassablement l'idée de l'égalité sociale, économique et surtout politique de la femme. Il n'est aucun domaine du féminisme, aucune manifestation féminine marquante d'ordre professionnel, économique, artistique, sportif, politique ou moral, qui n'ait été abordé par le Mouvement Féministe. Toujours aussi, ce journal a constitué un lien entre le féminisme suisse et le féminisme étranger, offrant ainsi à un cercle de lecteurs reconnaissants une source d'orientation et de comparaisons instructives.

C'est donc avec une joie cordiale que, à l'occasion de cet heureux anniversaire, nous exprimons aujourd'hui à Mme Gourd, la rédactrice si heureusement inspirée, la cheville ouvrière de ce journal, nos vœux les meilleurs pour tout ce que son journal défend avec un si haut idéal, et pour tout ce qu'il a déjà réalisé.

J. MERZ,
rédactrice de la Feuille Centrale de
la Société d'Utilité publique des
Femmes suisses. (Berne).

Le Journal suisse des Institutrices présente au Mouvement Féministe ses vœux les plus cordiaux pour le vingtième anniversaire de sa fondation.

Puissent la conviction inébranlable, le courage, l'inspiration chaleureuse de sa rédactrice, Mme Gourd, gagner des milieux toujours

plus étendus à la cause de l'« Idée » et couronner bientôt le travail dévoué et désintéressé du Mouvement Féministe.

L. WOHNICH, rédactrice. (St-Gall).

Invitée par elle-même à le faire, nous apportons à notre demi-sœur ainée, française, nos meilleurs souhaits pour son XXe anniversaire.

C'est n'est pas parce que nous sommes Allemandes et qu'elle est Française que nous l'appelons demi-sœur, mais parce que nous sommes socialistes et qu'elle... borne son activité au domaine partiel de l'égalité de droits pour les femmes. Pour la lutte qu'elle mène contre le tort fait aux femmes, nous voulons l'appeler sœur, mais seulement demi-sœur... « FRAUENRECHT » (Zurich).

Le Mouvement Féministe

se vend au

nu m é r o

à la Librairie Payot

Rue du Marché. Genève

à l'Union d. Femmes

Rue Et.-Dumont, 22. Genève

à l'Administration

R. Michel-du-Cres, 14. Gen.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER